

Agent de propreté-voirie (H/F)

▼ Contenu

Date de parution de l'offre

28/06/2024 - 12:00

Missions principales et objectifs

Au sein du service espaces publics, l'agent de voirie et propreté urbaine est chargé, sous la responsabilité du responsable de la régie espaces verts-propreté, de s'assurer de la propreté urbaine, de la conduite de véhicule spécifique à la propreté.

A ce titre, il aura en charge les missions suivantes :

- Nettoyage de la voirie et des espaces publics
- Nettoyage des abords des équipements communaux
- Collectes des sacs poubelles publiques et poubelles de déjections canines
- Désherbage de la végétation sauvage
- Mise en sécurité prévisionnelle et d'urgence sur la voirie et l'espace communal.
- Salage et déneigement sur la voirie et les abords des équipements communaux
- Alerter sur les interventions nécessaires sur le patrimoine communal

Formations et expériences requises

- Titulaire d'un diplôme de niveau 5 (CAP) et/ou expérience significative dans le domaine
- Connaissances sur la mise en sécurité routière et les procédures de sécurité sur la voirie
- Savoir organiser son travail en fonction des consignes écrites ou orales
- Savoir analyser et reporter à son supérieur les situations observées
- Être capable de s'adapter à des situations de travail différentes et effectuer les meilleurs choix pour l'intervention
- Savoir utiliser l'ensemble des équipements du service
- Entretien et nettoyage des outils de travail et des véhicules
- Respecter sa hiérarchie, ses collègues et les outils de travail
- Avoir l'esprit d'équipe
- Être polyvalent
- Être rigoureux, dynamique et réactif
- Respecter la confidentialité, veiller à l'image de la collectivité
- Avoir le sens du service public
- Être force de proposition face aux situations rencontrées
- Permis B impératif

Contrat à durée déterminée de 10 ou 12 mois selon le profil, dans le cadre d'un contrat CUI-CAE - Parcours Emploi Compétences (PEC)

- ▶ Infos pratiques
- ▶ Postuler